



# OFFRE D'EMPLOI

Référence : 2020\_CCAS\_006

## Centre Communal d'Action Sociale

Le CCAS de la ville de Creil recrute, au sein de la direction Santé et Autonomie de la personne :

**Coordonnateur du Conseil Local de Santé Mentale Autonomie (H/F)** – cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

Temps de travail : temps complet

Vous êtes rattaché hiérarchiquement à la chef du service Prévention santé et accessibilité

### ▪ **MISSIONS :**

Sous la responsabilité du chef de service Prévention santé et accessibilité, le coordonnateur du CLSM doit mettre en œuvre un dispositif favorisant une prise en charge globale de la santé mentale sur l'ensemble du territoire communal ; pour cela :

- Assurer le fonctionnement et le développement du CLSM ;
- Constituer et animer un réseau de partenaires ;
- Mettre en place et animer une cellule de veille afin de permettre une prise en charge rapide et efficace des situations psycho-sociales complexes ou susceptibles de le devenir ;
- Soutenir les acteurs locaux pour renforcer l'autonomie des personnes en souffrance psychique ;
- Initier et mettre en place des actions visant à promouvoir la santé mentale ;
- Représenter le CCAS aux réunions de coordination départementale et régionale portant sur la santé mentale et rendre compte ;
- Participer aux réunions et aux actions du service au besoin.

▪ **ACTIVITES :**

1. Fonctionnement et développement du CLSM

- Assurer la gestion administrative
- Construire les outils et définir les procédures adaptées, y compris en matière de communication
- Apporter un appui technique aux membres du CLSM, notamment dans le cadre du repérage des publics concernés
- Participer aux instances locales intervenant en matière de santé mentale (commission pour l'accessibilité, COPIL-CLSM et CLS, comités techniques, réunions de groupes...) ainsi qu'aux instances nationales
- Répondre aux appels à projets, monter les dossiers de subvention y afférant et en établir les bilans
- Participer à l'évaluation du dispositif (processus, activités et résultats).

2. Constitution et animation d'un réseau de partenaires

- Mettre à jour de manière continue le diagnostic santé mentale (acteurs, attentes et besoins...)
- Finaliser et actualiser un support synthétique de présentation de l'offre existante
- Mettre en place des actions de sensibilisation (SISM notamment) et de formation des acteurs locaux
- Participer à la promotion de la santé mentale
- Favoriser l'émergence de projets ou d'actions visant le développement de l'autonomie des personnes (accès aux droits, participation à la vie locale, accès et/ou maintien dans le logement...)
- Initier des réunions d'échange de pratiques et de réflexion par thématique
- Assurer une veille documentaire et une diffusion de l'information

3. Animation d'une cellule de veille, de concertation et de gestion coordonnée du parcours des personnes en souffrance psychique

- Planifier et organiser les réunions
- Assurer le suivi des préconisations effectuées
- Coordonner les interventions et veiller à la complémentarité des compétences.

▪ **PROFIL :**

- Titulaire d'un BAC+3 minimum, de préférence en matière de santé mentale ou santé publique
- Expérience professionnelle, expertise en ingénierie de projets et maîtrise de l'animation de réseaux appréciés
- Connaissance des acteurs locaux et du volet logement souhaité
- Maîtrise du fonctionnement des collectivités territoriales, des dispositifs Politique de la Ville et des politiques publiques du champ sanitaire et social.

▪ **COMPETENCES :**

- **Savoirs :**

- Dispositifs et réglementation relatifs à la santé mentale et aux CLSM
  - Partenaires institutionnels et associatifs du champ de la santé mentale
- Structures d'hébergement, organismes de tutelle, services municipaux et ressources du territoire.

- **Savoir-faire:**

- Méthodologie de projet
- Capacité à formuler des propositions en cohérence avec les besoins locaux et les orientations politiques
- Animation et développement de partenariats
- Maîtrise de l'outil informatique
- Animation de réunions
- Sens du travail en équipe, facilités de communication à l'oral, adaptation, concertation et qualités de synthèse, d'analyse et de rédaction.

- **Savoir-être :**

- Rigueur, méthode et disponibilité
- Capacité à travailler en équipe et en transversalité
- Autonomie dans l'organisation du travail
- Intérêt pour les problématiques de santé mentale.

▪ **LIAISONS FONCTIONNELLES :**

- Internes : Directions, services du CCAS, élus et administrateurs
- Externes : CMP, CMPP, CHI, associations santé mentale, UNAFAM, bailleurs sociaux et privés, COALLIA, services municipaux et communautaires, organismes de tutelle...

▪ **CONDITIONS D'EXERCICE :**

- Situation du poste : CCAS
- Temps de travail hebdomadaire : **35 heures**
- Contraintes particulières (horaires, ...) : possibilités de réunions ou d'actions en soirée
- Moyens mis à disposition : outils bureautiques et téléphoniques, véhicule de service en cas de besoin.

**Contact/ Modalités :**

Pour postuler, merci d'envoyer votre CV et lettre de motivation pour le **15 mars 2020** délai de rigueur à l'adresse suivante :

***Hôtel de Ville  
Place François  
Mitterrand BP 76  
60109 Creil Cedex  
A l'attention de Monsieur le  
Maire Direction des  
Ressources Humaines***

Ou par mail : [drh@mairie-creil.fr](mailto:drh@mairie-creil.fr)